

villecresnes



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

DELIBERATION N° 2015-016

**CONSTITUTION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX POUR LE
SIPPEREC**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, M. Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Gilles GUILLAUME, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

Monsieur Valère VILLA représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur André ARDIOT,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Catherine CASIER.

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de constituer des commissions municipales,

Considérant que dans les interlocuteurs du Syndicat des membres du Conseil Municipal doivent être désignés,

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSOYEUX, et après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR - 1 ABSTENTION - L'OPPOSITION N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Article 1 : 2 Elus sont présentés comme interlocuteurs référents :

Titulaire : Daniel SCHREIBER

Suppléant : Christian FOSSOYEUX

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

Gérard GUILLE

